



PRÉFÈTE DE LA SOMME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

## **Renouvellement du schéma départemental de gestion cynégétique**

### **NOTE DE SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS AVIS EMIS**

L'arrêté relatif au renouvellement du schéma départemental de gestion cynégétique, mis en ligne du 20 mai au 9 juin 2019, a suscité l'envoi de deux mails défavorables à la prise de l'arrêté préfectoral. Toutefois, l'un des deux mails a été adressé hors délai.

Il est rappelé que ce document a recueilli un avis favorable de l'ensemble des membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, réuni le 7 mai dernier dans sa formation plénière.

Le mail pris en compte fait que le nouveau schéma ne présente pas d'étude d'impact, ni d'avis de l'autorité environnementale.

Sur ce point, il est précisé que les schémas départementaux de gestion cynégétique sont soumis à l'évaluation environnementale uniquement sous conditions qu'ils soient, par avance, soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 par la liste locale, ce qui n'est pas le cas pour le schéma départemental de gestion cynégétique du département de la Somme.

Au vu de ces éléments, la direction départementale des territoires et de la mer va proposer à la signature de Madame la préfète l'arrêté de renouvellement du schéma départemental de gestion cynégétique selon les dispositions à la consultation du public.